

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VISITES DE DIGNITAIRES ÉTRANGERS—LA PROTECTION DES MANIFESTANTS PACIFIQUES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la sécurité de nos visiteurs, surtout dans le contexte de la visite imminente du président Tito. Je pose très sérieusement cette question au premier ministre. Étant donné que le gouvernement fédéral est le garant de la sécurité de tous les visiteurs étrangers, premiers ministres et chefs d'État, comme ce fut le cas lors de la récente visite du premier ministre Kossyguine, quelles ont été les directives et les plans élaborés entre le gouvernement, Toronto et d'autres villes canadiennes en vue de protéger les droits des manifestants et observateurs pacifiques, particulièrement à Toronto, protection dont est responsable le gouvernement fédéral?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que la réponse du ministre sera brève car il s'agit d'une question très générale. Il me semble que, normalement, on devrait y répondre à l'appel des motions. Si le premier ministre répond brièvement la présidence lui cède la parole.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis être très bref, car j'ignore les détails des mesures prises. Je sais évidemment que des contacts ont été pris. Je pourrais en discuter avec le solliciteur général et déterminer s'il est possible de fournir d'autres renseignements à la Chambre. Mais il est indéniable que les manifestations pacifiques constituaient notre préoccupation principale et chaque fois qu'il nous a été possible de permettre des manifestations, jamais nous ne sommes intervenus. Mais je pense qu'il nous fallait également nous méfier de ce que le chef de l'opposition lui-même appelait lundi dernier un risque de défaillance des mesures de sécurité, et nous nous sommes efforcés de trouver un juste équilibre entre les deux.

M. Woolliams: J'aimerais poser une brève question supplémentaire. A la lumière des prétendues brutalités auxquelles se serait livrée la police de Toronto contre des enfants et des femmes et les responsabilités du gouvernement fédéral à cet égard—et je remercie le premier ministre de sa réponse d'aujourd'hui—pourrait-il faire savoir à la Chambre un autre jour, qui défraie la ville de Toronto et les autres villes des mesures de sécurité dont elles se chargent.

[Plus tard]

Puisque cette interruption s'est produite au moment où le premier ministre allait répondre, puis-je lui poser sérieusement cette question-ci? Qu'il me soit permis, tout d'abord, de dire que j'apprécie sa réponse courtoise. A une date ultérieure, ferait-il à la Chambre une déclaration sur ce sujet et nous indiquerait-il combien il en a coûté au gouvernement pour assurer la sécurité du premier ministre Kossyguine et celle d'autres dignitaires qui pourraient visiter le Canada à la requête de notre gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, je discuterai certainement de ces questions avec le solliciteur général. Il me semble pourtant que c'est là le genre de questions qui figurent d'ordinaire au *Feuilleton* et le député songera peut-être à inscrire des questions formulées de façon ordonnée au

Feuilleton, auxquelles nous répondrions en temps opportun.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Il serait permis au député de poser une autre question supplémentaire, mais depuis près de 40 minutes, j'essaie d'inviter les députés à procéder un peu plus rapidement au cours de cette période de questions, car le temps passe.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je le comprends. Avant de poser une question, je voudrais dire que la sécurité me paraît importante et que les questions à ce propos ne devraient pas être inscrites au *Feuilleton*. Le sujet n'est pas sans importance si des femmes et des enfants ont été brutalisés par des agents de police, comme les journaux le prétendent. Étant donné la responsabilité du gouvernement fédéral, je demande actuellement au premier ministre s'il pourrait vérifier les faits avec le solliciteur général et faire une déclaration à la Chambre sur cet important sujet.

Le très hon. M. Trudeau: J'ai dit dans ma réponse que je vérifierais. Je ne me suis pas engagé à faire une déclaration à la Chambre. Je ne pense pas, comme le député, que si un sujet est important, il ne doit pas figurer au *Feuilleton*.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA DATE DU DÉBAT SUR LA LOI CONCERNANT L'AVORTEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Étant donné que 1,649 Canadiennes sont allées se faire avorter dans l'État de New York l'an dernier, le gouvernement va-t-il...

Des voix: Oh, oh!

Mme MacInnis: Les ricaneurs sont là comme d'habitude, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songe-t-il à tenir la promesse qu'il faisait il y a un an, dans le discours du trône, et à fixer la date d'un débat, au cours de la session actuelle, sur la loi concernant l'avortement au pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à la question. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit, que dans le discours du trône d'il y a un an le mois dernier ou ce mois-ci, nous nous déclarions désireux d'examiner plusieurs questions au cours de la session actuelle, qui devait se terminer à la fin de juin. Nous sommes déjà bien au-delà de cette limite et comme je ne puis dire au juste à quelle date la Chambre remédiera à tous les problèmes qui la sollicitent, je ne saurais affirmer que nous aurons le temps de traiter de cette question d'ici la fin de la session. Tout dépend du moment où la session se terminera et de notre diligence dans l'exécution des travaux. J'avoue que nous avons promis dans le discours du trône de traiter de ce sujet et de plusieurs autres, dont la Chambre n'a pas encore été saisie, et si nous n'avons pas encore réussi à le faire, c'est que l'opposition ne nous en a pas laissé le temps.